

Vendredi 25 février 2022

Covid-19 : allègement des mesures sanitaires

L'évolution favorable de la situation sanitaire s'étant confirmée ces derniers jours, avec notamment une diminution du taux d'incidence de 30% par rapport à la semaine précédente ainsi qu'une baisse sensible des hospitalisations, S.A.S le Prince Albert II a décidé, sur proposition de Son Gouvernement, et après concertation avec les professionnels de santé et le Conseil National, d'alléger certaines des mesures de protection actuellement en vigueur. Le taux de positivité en Principauté reste cependant autour de 10% et demeure pour cela un facteur d'attention.

- **À compter du lundi 28 février :**
 - Suppression de l'obligation du port du masque à l'école lors de la **récréation et de la pratique sportive en intérieur**.
 - **Non-reconduction de l'obligation de présentation du pass sanitaire pour l'exercice professionnel indispensable à la continuité d'activité** d'une entreprise ou d'un service public assurant des services essentiels à la population.
 - **Possible consommation d'aliments et des boissons en dehors d'un espace de restauration uniquement** dédié à cet effet, par exemple, au cinéma ou au stade.
 - **Reprise des cocktails debout**, de la consommation au comptoir, des tables mange-debout, et du service de vestiaires.
 - **Les pauses cafés** et autres évènements conviviaux entre collègues sont désormais possibles.
 - Reprise des **sports de combat ou de contact**.

Le maintien des gestes barrières demeure toutefois applicable en tout type d'entreprise ou service public et les lieux accueillant du public resteront soumis à la présentation du pass sanitaire, pour le moment.

- **À compter du samedi 5 mars :**
 - **Fin de l'obligation de recourir au travail à distance** 3 jours par semaine. Son application reste toutefois recommandée.
- **À compter du lundi 7 mars :**
 - Levée de l'obligation du port du masque **pendant la pratique sportive en intérieur**.

Le Gouvernement Princier poursuit l'analyse permanente de la situation sanitaire afin d'adapter le dispositif en vigueur. Il travaille sur des allègements potentiels qui pourraient être prochainement mis en œuvre en fonction des indicateurs sanitaires. Des concertations sont d'ailleurs prévues dans les prochains jours.